

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

Informations déclarant

Nom Prénom RIGOLLET Claire-Lise
Adresse mail ressourceshumaines@eslc.fr

Informations entreprise/UES

Structure Unité Economique et Sociale (UES)
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale ESLC SERVICES
Siren 388301988
Code NAF 46.71Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes
Adresse 22 RUE EUGENE HENAFF 69200 VENISSIEUX
Nom UES SERVICES-ENERGIES
Nombre d'entreprises composant l'UES 2

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2023
Date de fin de la période de référence 31/12/2023
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 136

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 2.7
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
Nombre de points obtenus 37

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	10.2
Résultat final en nombre équivalent de salariés	4
Population envers laquelle l'écart est favorable	Hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	0
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	25
Nombre de points obtenus à l'indicateur	25

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	3
Sexe des salariés sur-représentés	Hommes
Nombre de points obtenus	5

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	82
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	82

Publication des résultats obtenus

Date de publication	28/02/2024
Site Internet de publication	https://eslc.fr/

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

Examiner les écarts observés en tenant compte de la prime d'ancienneté. En effet, un grand nombre d'hommes bénéficient d'une grande ancienneté et, par conséquent, leur prime d'ancienneté est élevée contrairement aux femmes qui ont une ancienneté moins importante.

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

Bien que la proportion d'hommes soit plus importante que celles des femmes, veiller à ce que la proportion d'augmentations soit équivalente pour les hommes et les femmes.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

En tenant compte des proches départs à la retraite, certaines femmes se situant parmi les 15 rémunérations les plus élevées vont naturellement progresser parmi les 10 premières positions en termes de rémunération.

Date de publication des objectifs

28/02/2024